

AR Prefecture

082-200061257-20220201-02202202-DE
Reçu le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 1^{er} FEVRIER 2022

Date d'envoi de la convocation : 26 janvier 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 1er du mois de février (01.02.2022) à 16 heures 00 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 26 janvier 2022, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 12

M. BAYLET Jean-Michel (Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente), M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) en visioconférence, M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire), M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire) en visioconférence, M. QUATRE Christian (Délégué titulaire), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 4

M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente)
Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel (Président)
M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire)
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente)

ABSENTS EXCUSÉS : 4

M. FERTE Denis (Délégué titulaire)
Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire)
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire)
M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme DELBREIL Sophie**.

DELIBERATION N°02/2022-02
LANCEMENT DE MARCHES PUBLICS DE SERVICES
DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS FRANCE RELANCE
« TRANSFORMATION NUMERIQUE DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES »

En 2021, L'Etat a mis en place le Plan France Relance mobilisant un fond de 88 millions d'euros au titre du volet « transformation numérique des collectivités territoriales », à travers notamment le dispositif des « guichets territoriaux » pilotés par les préfets de région et de département.

Une enveloppe d'environ 297 000 euros est ainsi consacrée aux collectivités de Tarn-et-Garonne.

Suite à ses échanges avec la Préfecture, et porteur du Schéma Directeur de Développement des Usages et Services Numériques, le syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, s'est positionné sur cet appel à projet afin d'être le coordinateur de la déclinaison de cette politique en allant capter les fonds disponibles pour porter les projets mutualisés et soutenir les initiatives de ses collectivités membres.

A ce titre, le syndicat a pu capter 197 202 euros sur l'enveloppe Tarn-et-Garonnaise et verra ses projets abonder par France Relance à la condition :

- Qu'ils correspondent à un bouquet de services en matière de dématérialisation et de numérisation de l'action publique des collectivités territoriales de Tarn-et-Garonne
- qu'ils entrent dans une réflexion de mutualisation des coûts et des efforts

Les opérations devant être achevées d'ici fin 2022, le syndicat doit d'ores et déjà lancer plusieurs marchés publics de services. L'objet de ces différents marchés sera affiné suite aux retours des questionnaires lancés auprès des collectivités membres en janvier 2022 afin d'identifier au mieux leurs besoins.

Dans le cadre de cet appel à projet, il convient également de déterminer un plan de financement prévisionnel, nécessaire afin de pouvoir déterminer les différentes participations publiques et pouvoir solliciter des subventions.

Compte-tenu de l'assiette des dépenses éligibles de 365 000 € auquel est conditionné le financement maximum de l'Etat, le plan de financement s'établit de la manière suivante :

CHARGES	Montant HT €	RESSOURCES	Montant en €
Bouquet de services		Subventions sollicitées Subvention France Relance	197 202 €
		Participation du SMO Participation des collectivités membres du SMO	167 798 €
TOTAL	365 000 €	TOTAL	365 000 €

AR Prefecture

082-200061257-20220201-02202202-DE

Reçu le 03/02/2022

Publié le 03/02/2022

La participation des collectivités membres du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique sera déclenchée dès lors qu'elles auront décidé d'acter leur souscription aux actions proposées, correspondant aux besoins exprimés par le plus grand nombre d'entre-elles.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à lancer la (les) consultation(s) pour un (des) marché(s) de services ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à cette (ces) consultation(s) ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter auprès des différents partenaires publics (Etat via le plan France Relance, collectivités membres...) les participations et subventions nécessaires à son équilibre ;
- **PREVOIT** au budget principal du syndicat mixte les crédits correspondants

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

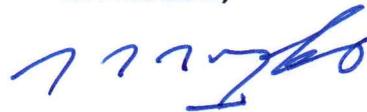
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **03 FEV. 2022**

Et de la publication le **03 FEV. 2022**

Fait Montauban, le 1^{er} février 2022

Le Président,



Jean-Michel BAYLET

**Syndicat Mixte
Tarn-et-Garonne Numérique**
Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze
82013 MONTAUBAN cedex
siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z